

LE LAC DE CAZAUX

Calme, nature et tranquillité

GUIDE 2023

BASSIN
D'ARCAÇON

un monde à part

OFFICE DE TOURISME
LA TESTE DE BUCH

LA TESTE
DE BUCH
BASSIN D'ARCAÇON

LE LAC DE CAZAUX

Vous avez envie de calme, de nature ? Cap sur le lac de Cazaux. Deuxième lac d'eau douce de France, réputé pour sa tranquillité, protégé du vent par sa forêt, il dispose de plages de sable fin et de criques sauvages. Toute l'année, familles, nageurs, plongeurs et pêcheurs partagent les 5 800 hectares de ce lieu naturel, situé à cheval sur deux départements. Vous pouvez y accéder, côté girondin par Cazaux, quartier de la ville de La Teste de Buch, et côté landais par les communes de Sanguinet et de Biscarrosse.

CE GUIDE A
POUR OBJECTIF
DE VOUS INFORMER
SUR LES DIFFÉRENTS
SERVICES ACCESSIBLES
AUX ABORDS DU LAC
DE CAZAUX (CÔTÉ
GIRONDIN) ET DE VOUS
SENSIBILISER AUX
RÈGLES QUI RÉGISSENT
SES EAUX.



RESPECTEZ L'ENVIRONNEMENT

- Jetez vos sacs poubelle et vos bidons d'huile usagée aux emplacements prévus à cet effet,
- Préservez la faune et la flore,
- Respectez les limites de vitesse et les lieux autorisés à la pratique de vos sports favoris,
- Respectez les propriétés riveraines.
- À la Halte Nautique :
 - containers de récupération de batteries à plomb,
 - point vidange des WC chimiques,
 - pompes récupération des eaux usées et des eaux noires.



POUR VOS ANIMAUX

Les chiens sont interdits sur les plages et doivent être tenus en laisse à l'approche de celles-ci. La baignade de ceux-ci est autorisée uniquement sur la plage Océane de La Salie sud (arrêté municipal du 21 mai 1995).



SE Baigner

Plusieurs parkings sont aménagés tout au long de la route du lac avec pour certains, des aires de pique-nique. Deux plages principales bénéficient en juillet et en août 7j/7 d'une surveillance avec poste de secours et sauveteurs nautiques aquatiques (11h-19h).

Pour votre sécurité, baignez-vous dans les zones surveillées prévues à cet effet (délimitées par des cordons de bouées) et informez-vous de la couleur des drapeaux :



▶ Baignade surveillée et sans danger

▶ Baignade dangereuse mais surveillée

▶ Baignade interdite

Pas de drapeau : Baignade non surveillée



PLAGE DE LAOUGA

Laouga est un petit paradis à l'abri du monde urbain. Protégée par les pins, la plage vous offre baignades en toute sécurité et moments agréables en étant allongé sur le sable fin.



Poste de Secours - Tél. 05 56 22 20 30



PLAGE DE CAZAUX-LAC



Les eaux du lac sont réputées calmes et propices aux baignades en famille. De nombreuses activités et équipements vous sont proposés durant la saison estivale. Accès handi-plage par l'esplanade Jean Labat. Présence d'un tiralo et de sanitaires adaptés.



Poste de Secours - Tél. 05 56 22 91 23

QUELQUES CONSIGNES DE BAINADE

- Respectez toutes les consignes des sauveteurs nautiques-aquatiques, au poste de secours.
- Si le vent se lève, un lac calme peut vite se transformer en océan rageur.
- L'eau plus foncée annonce souvent une grande profondeur.
- Ne jamais laisser un jeune enfant seul au bord de l'eau sans surveillance.
- Évitez de vous baigner à jeun, ni trop près d'un repas copieux, après avoir bu des boissons alcoolisées, sous orage ou brusquement après une exposition prolongée au soleil.
- Pour votre sécurité, il est formellement interdit d'utiliser les ponts et pontons d'amarrage comme plongeoirs.
- De plus, il est interdit de faire du feu sur la plage, les rives du lac et dans la forêt (arrêté municipal du 9 juillet 1974).



LA NAVIGATION

IBANDE DES 300 MÈTRES

À l'intérieur de cette bande, et en particulier près des zones de baignade, il est recommandé aux utilisateurs une grande prudence. La vitesse maximale autorisée, pour les embarcations qui évoluent à moins de 300 mètres des rives, est de 5 km/heure.

LA NAVIGATION DE NUIT EST RÉGLEMENTÉE

INTERDITE :

- Pendant la période légale de la chasse au gibier d'eau.
- Les mardis et jeudis, jours d'exercices militaires nocturnes.
- En semaine, à l'intérieur du polygone du champ de tir.

AUTORISÉE :

En dehors de ces périodes, la plaisance de nuit est tolérée dès lors qu'elle s'effectue en conformité avec les règles de la navigation.

VIGNETTE DE NAVIGATION

Dans sa partie landaise, le lac est communal. Une taxe de navigation a été instituée par les communes de Sanguinet et de Biscarrosse : il faut les consulter pour l'achat de ces vignettes si vous comptez naviguer sur cette partie du lac. La partie girondine reste gratuite jusqu'à la borne 25, déterminant la limite des deux départements.

MAIRIE DE BISCARROSSE :

Tél. 05 58 83 40 40 (service navigation)

PORT DE NAVARROSSE (Biscarrosse Lac) :

Tél. 05 58 09 84 79 (juillet/août)

MAIRIE DE SANGUINET :

Tél. 05 58 78 60 15 (service navigation)

OFFICE DE TOURISME DE SANGUINET

Tél. 05 58 78 67 72

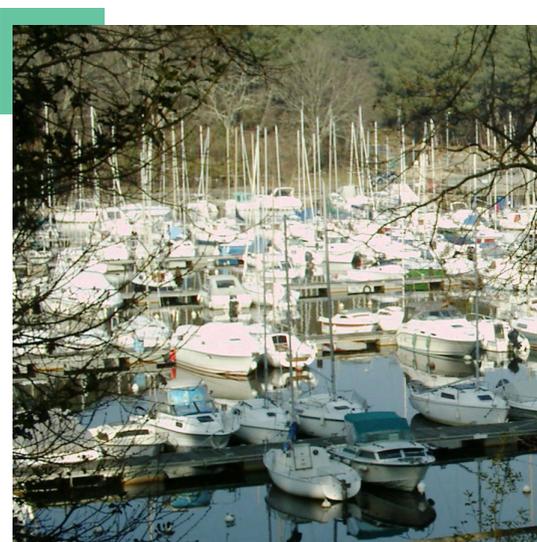
ZONE PROTÉGÉE ÉCOLOGIQUE

Seules les embarcations de type canots à rame ou pédalos y sont autorisées. Le périmètre de la zone est balisé par des bouées sphériques identifiées de couleur jaune de 0,60 mètre de diamètre.

ZONE MILITAIRE

La zone militaire figurant sur le plan (p.2) indique le champ de tir de la base aérienne de Cazaux, située au nord du lac. Celle-ci est interdite à toute navigation les jours ouvrables. La navigation y est néanmoins autorisée les samedis, dimanches et jours fériés, sauf décision contraire de la Base de Cazaux.

Sur le lac, la zone militaire est signalée par des bouées jaunes de forme conique de 0,80 mètre de diamètre, tous les 200 mètres.



RAPPEL DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Avant d'effectuer votre sortie, consultez : Météo France « Prévisions marines » Tél. 08 99 71 08 08 ou la capitainerie 07 60 11 50 47
- Veillez à la validité des documents de bord obligatoires (titre de navigation du bateau, certificat de capacité de conduite du pilote - sauf pour les bateaux d'une longueur inférieure à 5 mètres et peu rapides - carte de circulation ou certificat d'immatriculation du bateau).
- Respectez la signalisation et les vitesses imposées.
- Ne jamais s'amarrer aux arbres, ni aux poteaux, ni aux bouées de balisage.
- Ne jamais stationner dans le chenal navigable, ni sous les ponts.
- Chaque personne à bord doit disposer d'un gilet de sauvetage facilement accessible.
- L'âge minimum pour la conduite d'un bateau est de 16 ans.
- Vérifiez sur la plaque d'immatriculation du bateau le nombre limite de personnes que vous pouvez prendre à votre bord. Dans tous les cas, un bateau de plaisance ne peut accueillir plus de 12 passagers.
- Vérifiez la présence à bord des moyens de secours et de lutte contre le feu.



AMARRAGE BATEAUX

HALTE NAUTIQUE DE CAZAUX



C'est un espace de 350 places. Concernant la location de place pour des emplacements à l'année (liste d'attente), à la journée, au week-end, au mois, à la semaine, au trimestre et au semestre d'hiver (pas de location de bateau) vous pouvez vous adresser :

CAPITAINERIE (HALTE NAUTIQUE)



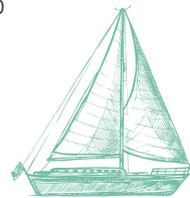
Halte Nautique de Cazaux
1, Esplanade Edmond Doré - BP 50105
33164 LA TESTE DE BUCH Cedex
Tél. : 07 60 11 50 47 / 05 56 54 99 58
haltenautique@latestedeubuch.fr
<http://www.espace-plaisancier.fr/>
haltenautiquecazaux

Les places de parking aménagées dans l'enceinte de la Halte Nautique sont réservées aux usagers titulaires d'une place au port et munis d'un badge. Le grutage est assuré par le Cercle de Voile.

CERCLE DE VOILE DE CAZAUX

Les membres du Cercle de Voile peuvent louer des corps-morts sur la partie du lac dont il est le concessionnaire (uniquement pour les voiliers).

Halte nautique - 33260 CAZAUX
Tél. 05 56 22 91 00
cvcl@cvcl.fr
www.cvcl.fr



CALE DE MISE À L'EAU

Le seul accès pour procéder à la mise à l'eau de son bateau, côté girondin, se situe dans l'enceinte réglementée de la Halte Nautique de Cazaux. Après avoir mis leur bateau à l'eau, les plaisanciers ont obligation de remonter voiture et remorque sur le parking route du lac à la hauteur de la Halte Nautique, afin de laisser libre les parkings aménagés pour les bénéficiaires d'un emplacement à la Halte Nautique. La mise à l'eau est gratuite.





FAIRE DU SPORT

ATTENTION

Nous rappelons aux utilisateurs de scooters de mer, jet-ski et parachutes ascensionnels que la pratique de ces disciplines est interdite sur le lac de Cazaux (côté gironde). Arrêté municipal du 24 avril 2015.

IPÊCHE EN EAU DOUCE

Les différentes espèces piscicoles rencontrées dans le lac de Cazaux sont : la perche, le brochet, la tanche, le sandre, la carpe, le gardon, le blackbass... Il existe un domaine piscicole de 2 280 hectares géré par l'association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique "La Gaule Cazaline".

ASSOCIATION - LA GAULE CAZALINE

M. Patrick DARTIX

Tél. 06 18 39 16 76

RÉGLEMENTATION

Les périodes d'ouverture (variables selon les espèces) sont définies par un arrêté préfectoral consultable en Mairie. L'ouverture des carnassiers est le 1^{er} mai de chaque année.

QUELQUES CONSIGNES DE BONNE CONDUITE

La pêche est formellement interdite (réserve de pêche) dans la Halte Nautique (port et chenal. L'obtention d'une carte de pêche est nécessaire pour pratiquer cette activité dans les eaux du lac de Cazaux.

Dépositaire de cartes de pêche :
Décathlon
Rue G. Charpak - La Teste de Buch
Tél. 05 57 52 73 63

PAR INTERNET
www.cartedepeche.fr

La pêche ne peut s'exercer plus d'une demi-heure avant le lever du soleil, ni plus d'une demi-heure après le coucher du soleil.

IKITE SURF

La pratique du kite surf est autorisée au niveau de la plage Laouga du 1^{er} octobre au 31 mai.

IPLANCHE À VOILE

L'évolution des planches à voile est limitée à la zone située entre le chenal d'accès de la Halte Nautique et la plage surveillée de Laouga, conformément à l'arrêté municipal du 29 juin 1988. La pratique de la planche à voile est autorisée dans les zones de baignade réglementées, uniquement du 1^{er} octobre au 31 mai, et est strictement interdite en période estivale (1^{er} juin au 30 septembre).

IVOILE

Possibilité de louer ou d'apprendre la voile et le maniement de la planche à voile (stages d'été tous niveaux) :

CERCLE DE VOILE DE CAZAUX LAC

Halte Nautique - 33260 CAZAUX

Tél. 05 56 22 91 00

cvcl@cvcl.fr

www.cvcl.fr





PLONGÉE

Le lac de Cazaux constitue une base d'entraînement de plongée idéale. Plusieurs clubs utilisent ce plan d'eau, très sécurisant (équipement de sécurité impératif (bouée alpha)).

OCEANA VSM

Halte nautique - 33260 CAZAUX
Tél. 06 72 78 28 74 / 05 56 83 98 95
contact@oceana.fr
www.oceana.fr

SPORTS NUIT AVENTURE

Halte nautique - 33260 CAZAUX
Tél. 06 09 73 54 77
s-n-a@sfr.fr



QUELQUES CONSIGNES DE BONNE CONDUITE

- La plongée est interdite dans la zone militaire et dans la zone archéologique de Sanguinet.
- La cale de mise à l'eau et le chenal de sortie de la Halte Nautique ne doivent pas être encombrés par du matériel et les bateaux ne doivent pas y être amarrés.
- Les véhicules des plongeurs ne doivent pas stationner en saison sur les parkings réservés aux usagers de la Halte Nautique.
- Les plongeurs se doivent de respecter les herbiers et les frayères mis en place par l'Association de pêche cazaline.
- Très important : signalez votre présence dans l'eau par une bouée réglementée (bouée alpha).

SKI NAUTIQUE ET DISCIPLINES APPARENTÉES*

Nombreux sont ceux qui découvrent ces sports durant leurs vacances avec les conseils d'un professionnel. Zones réservées : renseignements auprès de la Capitainerie de la Halte Nautique.

* Wakeboard, bouées tractées et autres.

CAZAUX SKI CLUB

Président : M. Pascal LEBRUN

33260 CAZAUX - Tél. : 06 20 80 87 90

QUELQUES CONSIGNES DE BONNE CONDUITE

- La pratique du ski nautique est interdite en dehors des zones aménagées et réservées à cet effet (voir Capitainerie). Pour y accéder, utilisez les chenaux traversiers balisés.
- La pratique de cette discipline s'étend du 1^{er} avril au 15 septembre et n'est autorisée que par temps clair entre le lever et le coucher du soleil.
- Le conducteur du bateau remorqueur doit être accompagné d'une personne, âgée de quinze ans au moins, en charge du service de la remorque et de la surveillance du skieur.
- En dehors de la prise de remorque du skieur, la remorque ne doit pas être trainée à vide.

STAND UP PADDLE

En équilibre sur cette grosse planche et propulsé à la pagaie, vous découvrirez de nouvelles sensations de glisse en toute simplicité !

CERCLE DE VOILE DE CAZAUX

Tél. 05 56 22 91 00
www.cvcl.fr

Toute activité commerciale est interdite sur la partie girondine du lac, toutefois la pratique individuelle ou associative du Stand up Paddle est autorisée.



OFFICE DE TOURISME LA TESTE DE BUCH

LA TESTE-CENTRE

13 bis, rue Victor Hugo - BP 30553
33164 LA TESTE DE BUCH Cedex

Ouvert toute l'année
Du lundi au samedi 9h-12h30 et 14h-17h30

En juillet et août
Du lundi au samedi 9h-18h30,
Dimanches et jours fériés 9h30-13h

All year long
From Monday to Saturday 9 am-12.30 pm
and 2 pm-5.30 pm
In July and August
From Monday to Saturday 9 am-6.30 pm
Sundays and bank holidays 9.30 am-1 pm



Todo el año
De lunes a sábado 9 a 12.30h y 14 a 17.30h
En julio y agosto
De lunes a sábado 9 a 18.30h
Los domingos y festivos 9.30 a 13h



Crédits photos : Cercle de Voile de Cazaux, Freepik, Marée Montante
Photo de couverture : Office de Tourisme La Teste de Buch. Réalisation COMPOSIT

POINT DOCUMENTATION TOURISME

CAZAUX

2, avenue de Verdun
33260 CAZAUX

Ouvert toute l'année
Du lundi au vendredi 8h30-17h15

PYLA SUR MER

Rond-point du Figuier
33115 PYLA SUR MER

Ouvert toute l'année
Du lundi au vendredi 8h30-17h15



www.tourisme-latestedebuch.com
info@tourisme-latestedebuch.com

NUMÉRO UNIQUE

+33 5 56 54 63 14



@officedetourisme_latestedebuch

